

Dans le cadre du

# Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)

De la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole  
en partenariat avec  
la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France,  
le Ministère de l'éducation nationale – académie de Lille – délégation académique  
à l'éducation aux médias,

il est lancé,  
en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information  
et à la liberté d'expression,

## 1 appel à candidatures en direction des journalistes

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les jeunes publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2018-2019 en invitant à nouveau, aux côtés des résidences-missions confiés à des artistes, un(e) journaliste professionnel(le) dans le respect de son indépendance.

### 1- Missions du/de la journaliste en résidence

#### **Contexte**

Valenciennes a été sélectionnée comme ville hôte de la 8ème coupe du monde féminine de football. A cette occasion, le stade du Hainaut, équipement communautaire accueillera entre le 7 juin et 7 juillet 2019 4 à 6 matchs d'équipes internationales qualifiées pour la compétition. Au-delà de l'aspect événementiel de ce grand rassemblement, l'ambition de cette coupe du monde féminine de football est de jouer un rôle catalyseur d'initiatives locales pour les collectivités dans différents domaines tels que la politique de la ville, la mixité, la politique éducative, la citoyenneté et la féminisation du sport.

Dans ce contexte, Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté d'agglomération de Valenciennes un/une journaliste dont l'expérience se déploie en partie dans le journalisme sportif. Ainsi les questions d'égalité homme/femme, de cohésion sociale, etc... pourront traverser son travail.

#### **Le/la journaliste aura comme objectifs :**

- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, vingt-cinq à trente équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement (professeurs, conseillers pédagogiques, ...) et de l'éducatif (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.) afin de construire conjointement avec elles toutes sortes de processus ou de séquences, plutôt brèves, se voulant inventives, désintimidantes, participatives, démultiplicatrices ou, à défaut, transmissibles et visant à la meilleure perception

possible, par toute la jeunesse, des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, à une connaissance et à une pratique éclairée des différents médias;

- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées;

-de proposer une mise en lien des différents espaces-temps consacrés, sur le territoire de la communauté d'agglomération, à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression de pratique (que ces espaces-temps soient préexistants ou nés au cours de la résidence) mais aussi de leurs initiateurs/animateurs et de leurs élèves/usagers/adhérents, etc.;

- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;

- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté d'agglomération, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, dans des lieux divers.

**De façon plus précise, la résidence-mission s'adressera :**

- aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux encadrants professionnels de ces jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, etc. voire même à un plus large public (au tout public, aux familles et aux parents).

**Elle aura pour objectif :**

- de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;

- de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;

- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;

- d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

- proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- actions éducatives en direction des jeunes publics ;
- actions de formation à destination des acteurs éducatifs ;
- diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est, par ailleurs, précisé au (à la) journaliste candidat(e) que le contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) s'appuie sur un certain nombre de présences d'artistes en résidence, choisis à l'issue d'un appel à candidatures lancé à l'échelle internationale

Des croisements entre le (la) journaliste-résident(e) et les artistes-résidents sont tout à fait envisageables pour ne pas dire encouragés. Ces présences artistiques sont accompagnées et coordonnées par une équipe composée d'un technicien de la collectivité spécifiquement en charge de cette action, de responsables de structures culturelles et de conseillers pédagogiques et d'enseignants missionnés. Le /la journaliste-résident retenu(e) bénéficiera également d'une coordination élaborée par le service culture de Valenciennes Métropole.

Pour que l'information du (de la) journaliste-candidat(e) soit, à ce sujet, complète il est utile de prendre connaissance de ce que recouvre une résidence-mission confiée à un artiste (le cahier des charges étant quelque peu différent) en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-3.pdf>

## **2- Conditions générales de la résidence**

### **Le Calendrier**

La période de résidence, à proprement parler, est prévue entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 27 mars 2019, avec une phase découverte/immersion organisée avant les vacances estivales 2018. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, soient dix-sept semaines et demie, à raison de 5 à 6 jours par semaine organisée de la manière suivante :

1/ **La phase découverte/immersion**, qui d'une durée de 5 jours (organisée en 1 ou 2 venues) s'organisera en amont des grandes phases de la résidence. Il s'agira de prendre connaissance de certains opérateurs afin de prévoir le plus en amont possible des temps de diffusion, mais également de participer à la 27<sup>ème</sup> heure artistique (\*\*), animation pédagogique destinée aux enseignants (1<sup>er</sup> et second degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... L'objectif pour le/la journaliste est de présenter son travail de la manière qui lui semble la plus appropriée.

2/**une première phase**, d'une durée de 3 semaines. Cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation de la part du/de la journaliste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter au/à la journaliste accueilli(e) en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien.

3/ **une seconde phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle le/la journaliste-résident(e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre une forme d'action, certes légère et, à priori, éphémère, à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

**Phase découverte/immersion : entre mai et juin 2018**

**Phase 1 : Du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 au dimanche 20 octobre 2018**

**Phase 2 : Du lundi 26 novembre 2018 au dimanche 27 mars 2019 (avec une interruption du 23 décembre 2018 au 6 janvier 2019, puis du dimanche 10 février au 24 février)**

### **Conditions financières**

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique pour la rémunération du/de la journaliste-résident est de **24 000 euros**. Ce montant inclut toutes les taxes, les charges et les cotisations qui y sont attachées, ainsi que les frais de gestion administratifs. Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole. C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement du/de la journaliste-résident(e). Concrètement, un logement est mis à disposition sur le territoire. Enfin, la collectivité prend également en charge, 5 voyages aller-retours du lieu de domicile au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du/de la journaliste.

Le/la journaliste-résident doit être autonome pour ses déplacements, il/elle dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

### **3– Le territoire d'action et les partenaires locaux**

Le territoire sur lequel s'exercent ces résidences-mission est donc celui de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Cette vaste collectivité regroupe 35 communes :

Anzin, Artres, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Curgies, Estreux, Famars, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Odomez, Onnaing, Petite-Forêt, Préseau, Prouvy, Quarouble, Quérénaing, Quiévrechain, Rombies et Marchipont, Rouvignies, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Verchain-Maugré, Vicq, Vieux-Condé.

Elle compte une population d'environ 192 000 habitants dont environ 25 pour cent sont d'âge scolaire.

Elle est traversée par cinq circonscriptions scolaires : Valenciennes-Centre, Valenciennes-Anzin, Valenciennes-Bruay, Valenciennes-Saint-Saulve, Valenciennes-Condé et très partiellement par une sixième : Valenciennes-Denain.

Cela représente pour l'enseignement public et privé : 140 écoles primaires, 37 collèges, 13 lycées généraux et/ou technologiques 11 lycées professionnels, 1 université et plusieurs écoles supérieures d'enseignement.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont tout aussi susceptibles d'être impliquées dans l'action, de la même manière.

Ce sont aussi, bien sûr, les partenaires culturels du territoire, particulièrement nombreux et dynamiques qui sont invités à l'être. Peuvent être cités sans prétendre, un seul instant, être exhaustif :

à Valenciennes :

- le Phénix, scène nationale, pôle européen de création
- le musée des Beaux-Arts ;
- la bibliothèque numérique
- le lieu d'art contemporain l'H. du siège ;
- l'Espace Pasolini, laboratoire artistique ;
- le conservatoire à rayonnement départemental ;
- Art Zoyd, centre de création musicale ;
- la compagnie Zapoï.

à Vieux Condé :

- le Boulon, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public

à Petite-Forêt :  
– l'espace culturel municipal Barbara.

à Saint-Saulve :  
– la MJC- Espace Athéna.

à Fresnes-sur-l'Escaut :  
– le QuARTier ;  
– le musée vivant des enfants.

Et sur tout le territoire :  
– le réseau d'écoles de musique ;  
– le réseau de la lecture publique ; (BDP, bibliothèques, médiathèques ...).  
– le parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Et aussi, en raison de leurs missions à vocation régionale :

– le fonds régional d'art contemporain ;  
– le centre régional de la photographie.

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire d'action, le site de la communauté d'agglomération peut être utilement consulté :

<http://www.valenciennes-metropole.fr/>

## **4- Pour faire acte de candidature**

Si vous êtes journaliste professionnel(le), français(e) ou étranger(e) parlant le français couramment, désireux(se) d'accompagner les différentes équipes de professionnels du territoire de la communauté d'agglomération, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression proposée à cette jeunesse, soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant le 18 février 2018**, dernier délai, aux adresses suivantes: [clea.valenciennesmetropole@gmail.com](mailto:clea.valenciennesmetropole@gmail.com) et [laiticia.prevost@culture.gouv.fr](mailto:laiticia.prevost@culture.gouv.fr)

- > un dossier unique sous format PDF comprenant :
- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
  - votre curriculum vitae,
  - si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
  - si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

### **Annonce du/de la journaliste retenu(e)**

Un jury composé de représentants :

- de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole ;
- de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts de France ;
- de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias ;
- de professionnels de la presse quotidienne régionale, de l'audiovisuel public ;
- de l'école supérieure de journalisme de Lille.

se réunira en mars 2018 pour l'étude des candidatures, et pour ensuite organiser des entretiens début avril 2018.  
Le choix définitif du journaliste-résident étant **annoncé, au plus tard, mi avril 2018.**

Pour toute demande complémentaire de renseignements :

Adresser vos courriels ou appels à:

Julie Le Guillanton, chargée de développement culturel – Direction de la Culture – Communautaire d'agglomération de Valenciennes

[jlequillant@valenciennes-metropole.fr](mailto:jlequillant@valenciennes-metropole.fr) //0327 09 61 33

Nathalie Simonnet Conseillère action culturelle et territoriale, DRAC Hauts de France  
[nathalie.simonnet@culture.gouv.fr](mailto:nathalie.simonnet@culture.gouv.fr)

Eric LE MOAL, Directeur du pôle publics et territoires, industries culturelles - DRAC Hauts de France  
[eric-le-moal@culture.gouv.fr](mailto:eric-le-moal@culture.gouv.fr)